



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN

1589, rue Principale

Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0

Tél. : (819) 828-2872

Télec. : (819) 828-0442

municipalite@st-adrien.com

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Adrien :

QUE la séance régulière du conseil municipal du 10 août pourra accueillir un maximum de huit (8) personnes pour assister à la rencontre afin de respecter l'arrêté ministériel. Par conséquent, l'ensemble des mesures dédiées aux municipalités continuent de s'appliquer.

Les citoyens sont invités également à faire parvenir les questions ou les commentaires par écrit par courriel à : municipalite@st-adrien.com, avant 16 h 30 le 10 août.

Vous pouvez également nous laisser vos questions sur la boîte vocale avant 16 h 30 le 10 août, à conditions d'y laisser tous les détails suivants :

- Votre nom ;
- Votre commentaire ou question ;
- Mentionner à qui s'adresse la question ou commentaire.

Le procès-verbal de la rencontre sera déposé sur le site de la municipalité.

DONNÉ à Saint-Adrien ce 6^e jour du mois d'août deux mille vingt

Maryse Ducharme, dma

Directrice générale et secrétaire-trésorière